





Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Les première et deuxième parties du *Chéma*

La Paracha *Ekèv* contient la seconde partie du *Chéma* (*Devarim* 11 :13-21) qui comporte de nombreuses et frappantes similitudes avec la première partie que l'on rencontre dans la Paracha précédente, *Vaét'hanane*.

Cependant, certaines différences les marquent. La première partie nous commande d'aimer D.ieu «de tout ton cœur et de toute ton âme et de toute ta force» alors que la seconde ne nous exhorte qu'à L'aimer «avec ton cœur et avec toute ton âme», omettant «de toute ta force».

En outre, dans Vaét'hanane, le commandement d'étudier la Torah («Tu l'enseigneras à tes enfants...») précède celui de porter les téfiline, alors que dans Ekèv, la mitsva des téfiline précède le commandement d'étudier la Torah.

L'on constate encore une autre dissemblance : la première partie ne fait aucune mention de récompense pour l'accomplissement des commandements alors que la seconde l'évoque. Il nous faut comprendre la raison de ces différences.

En fait, elles émergent toutes de quelque chose auquel il est fait allusion dans les noms de ces *Parachiot* respectives

Le contenu général de *Vaét'hanane* se réfère à la *matanat 'hinam,* un don de D.ieu gratuit.

La Paracha *Ekèv*, terme qui signifie littéralement «talon», la partie la plus basse (c'est-à-dire la moins vivante) du corps humain, évoque une situation dans laquelle aucune lumière Divine n'est attirée d'En Haut vers le bas. Et néanmoins, même dans pareille situation, le Juif accomplit la Torah et ses commandements.

Cela explique également la raison pour laquelle la requête qu'adressa Moché à D.ieu, évoquée dans *Vaét'hanane*, fut

que lui soit permis d'entrer en Erets Israël et de la voir alors que l'expression utilisée au début de *Ekèv* se réfère au fait d'entendre («parce que tu as entendu»). Car la **vision** spirituelle résulte d'une intense lumière émanant d'En Haut alors que l'**écoute** spirituelle n'implique pas une telle lumière.

Néanmoins, **entendre** possède une qualité qui manque à **voir**. Le son pénètre réellement dans la personne et fait corps avec elle alors que ce que l'on voit reste extérieur à nous. Nous voyons, pour ainsi dire, «de loin».

Ces principes régissant la vue et l'écoute physiques se retrouvent dans la vision de la Paracha Vaét'hanane et l'écoute dans Ekèv. Bien que l'écoute spirituelle soit inférieure à la vision implorée par Moché, puisqu'elle est rendue possible par le service humain (contrairement à la vision qui vient comme un don gratuit d'En Haut), elle peut pénétrer plus profondément l'individu.

Les différences entre les deux parties du *Chéma* peuvent se comprendre dans la même perspective. Quand l'illumination vient d'En Haut, comme dans ce qui nous est relaté dans *Vaét'hanane*, l'individu est alors capable de dépasser ses limites naturelles et d'agir «de toute ta force». Mais lorsque l'on parle de ce que l'homme est capable d'accomplir lui seul, le niveau de la seconde partie du *Chéma*, son service spirituel se limite

à ce qui peut être accompli «de tout ton cœur et de toute ton âme».

Et puisque la Torah est un reflet de la Divinité comme elle se manifeste ici bas, venant d'En Haut sans changement, ce qui constitue le contenu général de la première partie du

Voir et entendre

Chéma, la Torah y précède les mitsvot. Mais par ailleurs, les mitsvot mettent l'accent sur le service accompli par l'homme, ce qui est le thème de la deuxième partie du Chéma. Les mitsvot y précèdent donc la Torah.

Il en va de même pour le besoin de décrire la récompense pour l'accomplissement des *mitsvot*. C'est seulement au niveau inférieur de *Ekèv* qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur la récompense. Au niveau de *Vaét'hanane*, l'individu accomplit les *mitsvot* seulement par amour pour elles.

Pourtant, le mérite du *Chéma*, comme il est relaté dans *Ekèv*, reste car, comme cela a été mentionné plus haut, le service apparemment inférieur d' «entendre» n'en possède pas moins une très grande valeur.

לזכרון

כ"ק הרה"ג הרה"ח ומקובל רב פעלים לתורה ולמצוות רבים השיב מעון

מוהר"ר לוי יצחק נ"ע

שניאורסאהן

זצוקללה"ה נבג"מ זי"ע אשר נאסר והגלה על עבודתו והפצת היהדות ונסתלק בגלות

ביום כ"ף לחודש מנחם אב שנת ה'תש"ד

אביו של כ"ק אדמו"ר

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat EKEV

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 20h 48 • Sortie 21h 57

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	20.50	Marseille	20.23	Nice	20.16
Grenoble	20.26	Montpellier	20.30	Rouen	20.54
Lille	20.50	Nancy	20.32	Strasbourg	20.26
Lyon	20.21	Mantac	20 50	Toulouso	20 /0

à partir du dimanche 10 août 2014

Heure limite du Chema : 10h15 Pose des Téfilines : 05h23

Fin Kidouch Levana: lundi 11 août à 1h 12 mn (15 Av)